

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.1039.2007.TREATIES-1 (Notification Dépositaire)

ACCORD EUROPÉEN SUR LES GRANDES VOIES NAVIGABLES
D'IMPORTANCE INTERNATIONALE (AGN)

GENÈVE, 19 JANVIER 1996

ACCEPTATION D'AMENDEMENT À L'ACCORD AGN¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire et se référant à la notification dépositaire C.N.946.2006.TREATIES-2 du 31 octobre 2006 concernant l'amendement proposé à l'Accord AGN, communique :

Aucune des Parties contractantes à l'Accord AGN n'a notifié d'objection à l'amendement proposé dans un délai de douze mois à compter de la date de la communication susmentionnée. Par conséquent et conformément au quatrième paragraphe de l'article 12 de l'Accord AGN, l'amendement entrera en vigueur pour toutes les Parties contractantes trois mois après l'expiration de ce délai de douze mois, soit le 31 janvier 2008.

Le 6 novembre 2007



¹ Voir notification dépositaire C.N.946.2006.TREATIES-2 du 31 octobre 2006 (Proposition d'amendements à l'Accord AGN)

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont actuellement publiées en formats papier et électronique. Les missions permanentes auprès des Nations Unies peuvent consulter les notifications dépositaires à l'adresse électronique suivante : missions@un.int. Ces notifications sont également disponibles sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://untreaty.un.org>, où les personnes intéressées peuvent souscrire au nouveau service automatisé d'abonnement pour recevoir directement des notifications dépositaires par courriel. Les missions permanentes sont invitées à se procurer les notifications dépositaires mises à leur disposition au bureau NL-300.